

## Le fléau de la peste à Salindres

« LES MISERES DU MAL DE PESTE QUI REPAND LA TERREUR »

« ... *Vrayment maladie aveugle parce-qu'elle n'espargne personne et qu'elle est incogneue après tant d'expérience* ».

Depuis l'apparition de la virulente peste noire en 1346-1353, qui faucha plusieurs dizaines de millions d'européens, cette épidémie affectera et frappera épisodiquement le pays pour faire une brutale et dernière réapparition entre 1720 et 1722. La réminiscence de cette pandémie est venue du port de Marseille où un voilier du nom de Grand Saint-Antoine en provenance du Proche-Orient était porteur du bacille pesteux. Ce virus se propagera ensuite dans toute la ville. Corruptions et négligences des autorités et avidité des affréteurs, faillirent aux règles élémentaires de protection sanitaire. Les puces et le bacille pesteux propagés dans la cité portuaire fit pas moins de 40000 morts.

« *fuir loin, vite, et s'en revenir tard* »

l'isolement des lieux infectés et des pestiférés sont les premières mesures prises pour se protéger de la contagion. Par crainte et dès les prémices de l'infection, une frange de la population, composée de notables, nobles, magistrats, bourgeois ou même quelques religieux choisirent la fuite des lieux de pestilences. Seule cette frange de personnalités était en capacité de rejoindre ses résidences campagnardes ou autres lieux hospitaliers. Pour endiguer et repousser l'épidémie l'autorité royale, promulgua, un isolement le plus strict devant empêcher de se répandre. Le blocus de la ville et ensuite l'établissement d'un cordon sanitaire ou mur de la peste ne purent contenir l'épidémie. Cette ceinture de protection était gardée jour et nuit. Malheureusement la propagation de l'épidémie poursuivra son macabre cheminement et le 21 juillet 1720, la contamination se diffusera hors de la ville. Dans cette funèbre percée, ce seront les plus pauvres, les malheureux ou les "Estordis" et galériens qui feront office de corbeaux, nom sinistre pour désigner les fossoyeurs. Malgré ces mesures, l'extension du mal qui répand la terreur s'étendra dans l'intérieur du pays pour se transmettre d'abord en Provence et ensuite se répandre vers les diocèses de Viviers, Uzès et Alès. Une trentaine de villes et villages furent inclus dans ce pandémonium chargé de douleurs et de désespoir. Parmi les communautés contaminées, Alès, Génolhac, Peyremale, Saint-Paul-la-Coste, Portes, Laval, Monteils, Malons, Les Salles-du-Gardon, Berrias, Concoules, Thoiras

et enfin **Salindres**. Des mémoires rapportent la transmission du fléau par des porteurs semeurs de peste tels que des muliers, marchands, livreurs de malles ou autres ballots de toiles et tissus. Le 4 février 1721, l'extension épidémique se retrouve aux portes de la ville d'Alès. L'éveil des premières anxiétés pour les Salindrois ainsi que de ses responsables locaux se détectent par la dernière délibération communale en date du 3 juin 1721. Divers témoignages écrits nous sont parvenus. Ces sources permettent de retracer les ravages et la misère qui s'abattront sur la communauté. Face à la contagion les petits villages et bourgs sont livrés à eux-mêmes se trouvant dans le dénuement médical autant que nourricier. le plus complet.

Pour lutter contre cette calamité et empêcher sa propagation en dehors des lieux contaminés, des mesures sévères d'isollements furent décrétées. Le blocus et frontières terrestres de la communauté de Salindres furent gardés par des détachements armés tant le jour que la nuit. Ces postes d'observations étaient détenus par des patrouilles et détachements armés, composés de soldats et de miliciens qui empêchaient toutes sorties ou entrées de la zone infectée. Une réglementation d'extrême sévérité autorisera les vigiles à tirer sur quiconque tenterait d'enfreindre les directives d'interdictions de franchissement des quarantaines et des zones d'enfermement. « *Une femme qui tentait de passer les lignes sera fusillée...* », « *j'ai cassé la tête à un corbeau déserteur.* » « *On a fusillé cinq personnes pour l'exemple...* »

Pour ce qui regarde les occupants du village, des consignes strictes interdisaient tous contacts avec les maisons infectées.

Les minutes du notaire Louis Champetier (2<sup>E</sup>-16/234) nous confortent dans la procédure d'isolement de la paroisse de Salindres. En effet dans une convention passée devant ce dernier par Marie Ginhoux, veuve de Pierre Roussel ménager d'une part et Simon Daniel laboureur résidant au Mas Chabert paroisse de Navacelles, on apprend que ce lieu était un des postes de surveillance compris dans la ligne de mise en quarantaine des Salindrois. Ce mémoire nous indique par ailleurs que cet acte se fit par devant Jean de Leuzeries, ci devant capitaine dans le régiment de Bretagne et commandant dans le « blocus de Salindres ». Ce type de mesures permettront aussi de dresser un rideau de confinement ceinturant les endroits contaminés. Ces îlots seront occupés par des soldats du roi, appuyés par des résidents regroupés au sein des milices bourgeoises. Ces observatoires et lieux de cantonnement jalonnant les lignes, étaient constitués de cabanes rudimentaires construites en pierre sèches ou de maisons réquisitionnées. « *Il doit estre inhibé et déffandu à toutz habitants de ne faire aucune commerce d'avecq les marchands des Lieux infectz* ». Par le fait, toutes les relations cesseront avec les autres villages et les habitants seront obligés de survivre cloîtrés et de se

nourrir des produits contenus dans leurs celliers, fruits de leurs récoltes et des futures semences. Pour tenter de subsister après avoir épuisé les maigres ressources nourricières entreposées dans les caves, les personnes recluses endureraient l'attente des ravitaillements qui parvenaient de l'extérieur de la ligne. Cette subsistance nourricière se trouvait déposée dans des points géographiques précis aux abords de la ligne d'isolation. Restait aussi la difficulté d'acheminer et approvisionner le nécessaire pour chaque habitation atteinte de la contamination. Ce fardeau reviendra à une frange de villageois qui au péril de leurs vies, s'attachèrent à cette œuvre d'assistance. C'est ainsi que les denrées alimentaires et la pharmacopée garnissaient un panier, lequel était déposé sur le pas de porte ou bien accroché, puis hissé par une corde par les pestiférés.

La petite paroisse rurale de Salindres se trouva dans un dénuement incroyable, n'espérant compter que sur elle-même pour endiguer cette épreuve, dite de « fléau de Dieu ». Alors, que beaucoup de gens aisés avaient déserté leurs communautés à l'exemple de la ville d'Alès, une poignée d'hommes exceptionnels prendront en mains les rênes d'un conseil de santé. c'est ainsi que ces derniers s'évertueront et exerceront les pleins pouvoirs dans une communauté véritablement en état de siège. Ces Salindrois, honneur à eux, se dénommaient; Claude Durand, Jacques Hardie, Jean Tuech dit Fournier, Jean Arnac, Jean Sauvagnargues dit Ben et Pascal Mazauric. Pour contenir la contagion, des mesures d'hygiène, de désinfections de *parfumages* et autres diverses recettes thérapeutiques plus ou moins sérieuses voire hypothétiques furent édictées. L'Assistance de personnes portant les surnoms de « combattants de la peste » tels que médecins, apothicaires, chirurgiens barbiers, et parfumeurs s'avérait illusoire pour les petites paroisses et le conseil sanitaire des élus de Salindres en particulier. C'est par contrainte ou par de l'argent sonnante et trébuchante ou parfois par volontariat que le recrutement de ce personnel de santé s'effectuera. Seules les grandes cités ayant des moyens financiers pouvaient surmonter cet obstacle. Il en était de même pour les porteurs des morts pestiférés ou ensevelisseurs. Pour les trépassés salindrois, chaque famille enterre les siens dans son jardin ou le champ voisin.

Il est rapporté au chapitre Hygiène; « de nettoyer les maisons, faire fumer dans les maisons avec des plantes aromatique. L'ignorance et la crainte irrationnelle toucheront aussi certains animaux domestiques. La foule, projettera alors ses peurs sur des bêtes dites porteuses de peste, tel que les chiens, chats, porcs, pigeons, poules, oies et canes. Le sobriquet peu avantageux de **PENJA-CHINS** donné autrefois aux habitants de Salindres, peut provenir d'une battue organisée pendant l'apparition de la peste en 1721-1722.

Le décès le 4 juillet 1721, de Jean Arnac, un salindrois, tout juste âgé de 32 ans, ne semble pas avoir suscité une quelconque appréhension, malgré des prémices d'émoussés qui parvenaient du Gévaudan. Il est fort probable que les responsables locaux et les habitants n'étaient pas encore conscients que la pandémie avait investie ou allait enfermer le village. Quelques temps plus tard, il ne fait aucun doute pour les responsables locaux et le curé de la paroisse que ces derniers prirent conscience que la maladie s'était bien abattue dans le village. Le trépas, le 1 novembre 1721 de Jeanne Roche âgée de 33 ans, épouse Claude Durand(t) et mère de famille de plusieurs enfants, ne semble pas avoir invoqué les prémices de la contamination. Cette crise de peste se déchaîne ensuite pour toucher le 18/11/1721, Blanche Pueche, épouse de Guillaume Sauvagnargues, le même jour, c'est Jean Sauvagnargues qui trouve son dernier repos au petit jardin de la Fourbière. En date du 23 novembre 1721, apparaît comme le début le plus marquant de l'apparition de la crise « *L'an que dessus a été enterré Pierre Durand(t) qui est mort de la contagion avec Jean Durand son petit fils tous deux enterrés de nuit* ». Le 27 novembre 1721, les rares textes qui nous sont parvenus exposent le trépas de Claudine Aberlenc, femme de Pierre Légal, atteinte de la contagion. Cette dernière trouva sa dernière demeure juste **derrière sa maison**. Le quatrième jour de janvier de l'année 1722, c'est le petit Claude Légal, fils de Pierre et de Claudine Aberlenc qui se trouve emporté à l'âge de 14 ans. Le 30/03/1722, c'est un autre Jean Sauvagnargues, baptisé le 20/02/1722, soit 1 mois après sa naissance qui est emporté. La consultation des registres paroissiaux permet de suivre les pics de mortalités mais au plus haut de la contagion, la chronologie des sépultures « *BMS* » peut comporter des omissions par l'absence du desservant religieux ou des précautions à prendre. Ces lacunes minimisent probablement le nombre de victimes. La cohabitation sous la même demeure entraîne très souvent la disparition de toute la cellule familiale. Il en sera ainsi mentionné, dans un courrier émanant des autorités de surveillance de la province en date du 24 novembre 1721. Cette correspondance cite que dans le village de Salindres, un homme et ses deux enfants ont été enterrés par la mère. Cette malheureuse n'ayant pas trouvé de corbeaux pour se charger de ce triste office. La cohabitation sous le même toit entraînait souvent la disparition de presque toute la famille. Cependant, dans ce même courrier, il est indiqué que la mère se porte bien. Le 28 du même mois s'ajoutent deux décès de plus. (**Archives nationales: Séries G 7 1721**). Dans un isolement le plus strict, la petite paroisse de Salindres était dans un dénuement effrayant ne pouvant compter que sur elle-même.

On ne peut omettre de rapporter de ces moments dramatiques un sujet qui doit rester dans nos mémoires. L'objet de cette attention particulière, demeure un hommage qui concerne les consuls et les conseillers de la communauté qui faute de personnes recrutées, volontaires ou forcées, apportèrent leurs concours aux périls de leurs vies.

Pour les petites localités c'est donc les membres de la famille qui donnent une sépulture plus ou moins décente à leurs proches. Dans le hameau de Valadou, les cadavres de pestiférés faute de parents ayant tous disparus, resteront plus de huit jours sans que personne n'ait le courage, ni la volonté d'inhumer les trépassés. Au final, c'est plusieurs dizaines de milliers de morts qui seront emportés par la dernière grande épidémie générale de peste.

**Une phrase mentionnée dans le journal du curé Mingaud, prêtre de Saint-André-de-Lancize (ADLozère 1702 / 1724), figure la date de recul du fléau; « le 15 janvier 1723, toutes les lignes ont été levées, la liberté, la liberté qu'on avait avant la peste, a été donnée à tout le Royaume ». En août**

En 1724, le bilan économique et social est dramatique pour les villageois Salindrois. c'est ainsi qu'à l'issue d'une messe, les consuls, Pierre Pialat et Pierre Duguat déclarent à la suite de la collecte des **impôts royaux, qu'il est impossible** de recueillir cette redevance auprès des habitants totalement dépouillés. A ce titre, les responsables salindrois, imploreront sa Majesté et son Conseil pour décharger la paroisse de cet impôt. « ... *Si grande est la pauvreté que les contribuables ne peuvent payer la Taille* ».

Il est rapporté : « *Le village fut assailli par la peste, bloqué pendant deux années, mis trois fois en quarantaine, sans qu'aucune récolte ne fut engrangée* ».

En l'année 1723, après la décrue de la contagion, le roi accorde par sa "douceur et son infinie mansuétude" une diminution de 1/3 (un tiers des impositions) à la collectivité Salindroise. En 1726, les autorités accordèrent aux pays les plus ravagés un bien maigre soulagement, les paroisses de Concoules, Bezons hameau de Bonnevaux, Génolhac, quelques lieux dit du village de Portes, Malons, Notre-Dame-de-Laval et **Salindres** recevront en partage la somme de 3705 livres, 10 sols, 1 denier. Avant l'apparition de la pandémie, le village connu dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1702:1704) la guerre ou révolte des camisards. Cet épisode tragique, provoqua le brûlement, la destruction et le pillage de vingt sept maisons et le massacre de plusieurs villageois. A peine relevé de cette affligeante période, la collectivité en 1709, se trouva de nouveau confronté à un épisode de froid intense qui provoqua une crise de subsistance qui entraîna famine et la disparition de plusieurs villageois. Cette période de froidure exceptionnelle occasionnera le gel du sol en profondeur, lequel provoquera la dévastation des vergers, la disparition des oliveraies, vignobles etc. Ce fléau glacial et ravageur effacera autant les animaux domestiques que la faune sauvage. A peine relevé de ces deux sinistres périodes que surviendra l'épidémie de peste.